

Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente
de la Région de Bruxelles-Capitale



AC D'ANDERLECHT

Place du Conseil, 1

1070 BRUXELLES

Bruxelles, 16/08/2017

Vos réf. : Votre demande du 26/07/2017

Nos réf. : CP.2010.0246/2/BS/vh

A rappeler s.v.p.

Personne à contacter: N. JALET

Tel: 02/208.81.23

Adresse: Rue Daniel Van Damme
1070 Bruxelles

Monsieur,

Concerne : Demande de permis d'urbanisme

Composition du dossier

Maître de l'ouvrage: Ac D'anderlecht
Place du Conseil, 1
1070 Bruxelles (02/556.31.50)

Architecte: Heck
Rue des Bollandistes, 24
1040 Bruxelles

Annexe: 4 plans cachetés et signés par le Service d'Incendie à la date du 26 juillet 2017.

Description et antécédents

Construction d'un terrain de football sur une surface extérieure. Un avis précédent concernait l'aménagement de classes préfabriquées (avis du 11 mars 2010 : réf. : CP.2010.0246/1/BS/dm).

Avis du Service d'Incendie

L'examen des plans soumis à l'attention du Service d'Incendie donne lieu aux remarques suivantes:

1. Les portillons prévus dans les barrières aux entrées des surfaces sportives doivent s'ouvrir dans le sens de la sortie des enclos.

2. Le cas échéant, si une installation particulière est prévue, les installations électriques doivent être vérifiées par un organisme agréé par le Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Une suite favorable doit être réservée aux remarques formulées.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Officier-chef de service f.f.,



L^t.-Col. Ing. T. du BUS de WARNAFFE

L'Officier,



Cpt. N. JALET

